Les femmes et la Société des Nations : le problème de la semaine de quarante heures devant l'Organisation internationale du travail : [1ère partie]

Autor(en): **M.J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 397

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-261001

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

13 FEV 1933
J. A.

11 FÉVRIER 1933 — GENEVE VINGT ET UNIÈME ANNÉE. — No 397.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

La première quinzaine de janvier, nous avons gagné 6 abonnements, mais en avons perdu 54.

La deuxième quinzaine, notre gain a été de 5 abonnements et nos pertes de 47.

Et la première quinzaine de février, nous opposons 7 abonnements nouveaux à 11 désabonnements.

Nos lecteurs veulent-ils tirer la conclusion de ces chiffres?...

Aux abonnés du "Mouvement"

Au lieu d'une augmentation de nouveaux abonnements, le Mouvement *enregistre des défections en assez grand nombre pour que nous en soyons préoccupées. Nous savons que la crise économique oblige la plupart d'entre nous à restreindre nos dépenses, à établir notre budget sur une base plus étroite et qu'à cet effet nous devons faire un choix entre les dépenses que nous jugeons superflues. Et c'est ainsi, sans doute, que le* Mouvement *est arrivé à figurer sur la liste des choses dont on peut se passer. En résiliant votre abonnement, ce sont* 5 fr. *par an, 41 cts. 633 par mois que vous sauvez: cela vaut-il la peine de nuire pour cela au journal? Vous objectez que, si l'on veut faire des économies, il faut bien commencer par un bout et que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Soit! Mais avez-vous réfléchi à ce que vous perdez par ce désabonnement « raisonnable »? Vous perdez le contact avec les autres femmes des autres localités suisses et avec celles des autres pays qui partagent votre idéal, qui s'occupent d'éducation, de moralité publique, de professions féminines, de politique. Vous perdez un journal qui n'est inféodé à aucun parti politique, une tribune, où des opinions contraires peuvent s'affronter.*

Ce n'est pas un journal parfait — rien d'humain n'est parfait — mais c'est un journal unique, c'est le seul organe des femmes en Suisse Romande qui n'appartienne pas à une société seulement.

Nous pensons donc que c'est une affaire de solidarité féminine que de l'appuyer et de le faire vivre.

Si vous avez des critiques à lui adresser, faites-le; sa rédactrice et son comité sont disposés à les étudier et à remédier de leur mieux aux lacunes que vous leur signalerez. Nous voudrions en faire toujours plus une tribune libre, où la discussion serait ouverte à toutes les opinions. Le Schweizer Frauenblatt *a beaucoup mieux réalisé cet état de choses, grâce à une collaboration générale de ses lectrices, grâce aussi à des habitudes de discussion plus libérales que celles qui sont pratiquées chez nous.*

En participant d'une façon plus active à la vie du Mouvement, *nous le rendrions aussi plus populaire dans bien des milieux.*

Au nom des sociétés féminines qui ont besoin du Mouvement, *au nom de tous ceux qui ont à cœur le développement moral, social, économique, politique des femmes, nous vous demandons de soutenir ce journal en y restant abonné, en lui amenant de nouveaux abonnés et en y collaborant par l'envoi d'informations et d'articles.*

A. de MONTET.

* * *

Nous informons ceux de nos anciens abonnés, comme ceux de nos nouveaux lecteurs auxquels un service de propagande a été fait depuis décembre dernier, qui n'ont pas encore réglé le montant de leur abonnement pour 1933, QUE DES REMBOURSEMENTS SONT MIS A LA POSTE A LEUR ADRESSE. *Nous remercions d'avance chacun du bon accueil qui sera réservé à cette demande de payement.*

L'ADMINISTRATION DU « MOUVEMENT FÉMINISTE. »

Les Femmes et la Société des Nations

Le problème de la semaine de quarante heures devant l'Organisation internationale du Travail.

Une conférence préparatoire sur la réduction de la durée du travail, appelée aussi couramment conférence tripartite des quarante heures, s'est tenue, à Genève, du 11 au 25 janvier dernier.

Depuis 1931, l'idée avait été avancée qu'une nouvelle réduction de la durée du travail s'imposait pour compenser l'élimination de main-d'œuvre, parfois fort considérable, provoquée par les progrès techniques; des résolutions de la Commission du chômage, du Conseil d'administration et de la Conférence du Travail concernaient la nécessité d'étudier les possibilités pratiques d'une telle réduction. Mais c'est sur l'initiative du représentant du gouvernement italien au Conseil d'administration, M. de Michelis, que la procédure d'urgence a été mise en jeu pour provoquer le passage de l'étude théorique à l'action internationale concertée.

La question de la durée du travail est donc revenue cette fois-ci devant l'Organisation internationale du Travail sous un aspect tout nouveau. Ce n'est plus, comme en 1919, sur des arguments d'ordre social qu'est fondée la proposition d'une réduction de la journée de travail: ce sont des considérations d'ordre économique qui sont à la base de la nouvelle proposition. Non point que les préoccupations sociales soient exclues, certes, des démarches entreprises! Comme l'affirmait M. de Michelis, l'aggravation de la crise, avec l'accroissement rapide de ses phalanges de chômeurs, entraîne pour les classes ouvrières des souffrances insupportables. On ne peut, « écrivait-il, prévoir avec précision quel sera « le rythme de leur accroissement inévitable... « On en peut toutefois prévoir les « conséquences sociales graves et désormais intolérables. » La fin poursuivie est sociale, et elle rentre donc pleinement dans le champ normal d'activité de l'Organisation internationale du Travail; mais cette fin est de redonner à ceux qui l'ont perdue la possibilité de vivre et de faire vivre leurs familles par leur travail, et la réduction de la durée du travail n'intervient ici que comme un moyen pour atteindre cette fin. Il s'agit « d'établir « d'urgence une uniformité internationale qui « sanctionne une réduction des heures de travail, même approximative pour le moment, « comme moyen de défense contre le chômage et, d'une façon générale, comme « moyen pour résorber une partie des chômeurs dans le processus de la production. »

La proposition de M. de Michelis fut examinée par le Conseil d'administration dans une session spéciale de septembre 1932. Il y fut décidé non point la convocation d'une session spéciale de la Conférence internationale du Travail, mais la réunion d'une conférence préparatoire d'un caractère technique; puis, quelques semaines plus tard, à sa session d'octobre, le Conseil d'administration décidait l'inscription de la question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail pour sa session ordinaire de 1933.

M. J.

(La fin de cet article en 3me page.)

AVIS IMPORTANT

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs et abonnés pour le retard de la parution de ce numéro, retard dû à des circonstances si complètement indépendantes de notre volonté qu'il nous a été impossible de l'éviter.

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

Conférence de Marseille

(18-22 mars 1933)

PROGRAMME [1]

(Toutes les réunions, à l'exception des meetings publics, auront lieu à l'Hôtel Splendide, boulevard Dugommier, Marseille.)

SAMEDI 28 MARS:

10 h.: Réunion privée du Comité Exécutif de l'Alliance.

13 h.: Déjeuner en commun des membres du Comité et des Présidentes des Sociétés affiliées.

14 h. 30 à 15 h. 30: Réception officielle offerte par la Municipalité de Marseille (Musée de Longchamp). Discours de bienvenue et messages d'une représentante de chacun des continents.

17 à 19 h.: Réunions simultanées *a*) du Comité Exécutif, *b*) des Présidentes des Sociétés nationales, *c*) des membres des Fédérations du Midi, du Languedoc, de la Provence et de l'Afrique du Nord de l'Union française pour le Suffrage, ainsi que des membres d'autres groupes venus pour assister à la Conférence.

20 h. 30: Réception offerte par la Présidente de l'Alliance aux déléguées à la presse. Diverses oratrices.

DIMANCHE 19 MARS:

9 h. 30 à 12 h. 30 et
14 h. 30 à 16 h. 30:

Séance officielle de la Conférence
réservée à trois déléguées de chaque Société affiliée à l'Alliance et aux membres du Comité.

Aux mêmes heures: Réunion des Fédérations régionales de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.

17 h.: **Meeting public**

LE VOTE DES FEMMES
(Diverses oratrices de pays où les femmes votent.)

Soir: Libre, sauf pour les membres de *a*) la Commission d'Egalité de la Morale, *b*) la Commission d'Egalité des conditions du Travail, qui sont spécialement convoqués en séances privées.

LUNDI 20 MARS:

9 h. 30 à 12 h. 30 et
14 h. 30 à 16 h. 30:

Séances officielles de la Conférence
réservées aux personnes indiquées plus haut.

17 h.:

Conférence semi-publique: Egalité de la Morale
ouverte à tous les membres des Sociétés affiliées à l'Alliance. — Discussion.

Soir: **Meeting public**

LA TRAITE DES FEMMES
(Oratrices de différents pays.)

MARDI 21 MARS:

9 h. 30 à 10 h. 30: Séances simultanées et privées *a*) du Comité Exécutif, *b*) des Présidentes des Sociétés affiliées.

14 h. à 16 h. 30:

Séance officielle de la Conférence
réservée aux personnes indiquées plus haut.

17 h.:

Conférence semi-publique: Le Droit de la Femme au Travail.
ouverte à tous les membres des Sociétés affiliées à l'Alliance.

Soir: Libre, sauf pour les membres de la Commission de la Paix, spécialement convoquée en séance privée.

[1] Nous publions ici ce programme sous réserve des modifications qui pourront forcément lui être encore apportées d'ici au 15 mars. Nous n'indiquons notamment le nom d'aucune oratrice, la liste de celles-ci n'étant pas encore définitive.

Lire en 2me page:
E. GD: *In Memoriam. Mlle Hélène Chantre.*
H. ZWAHLEN: *Le service domestique en Suisse* (suite).

En 3me et 4me pages:
A travers la presse: le droit au travail de la femme mariée.
Pour l'anniversaire du 6 février.
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:
Nos femmes de lettres suisses: le Message de la Cité de Mme Cuchet-Albaret; les 75 ans de Mme Lisa Wenger; Souvenirs d'enfance de Mme Truog-Saluz.
Publications reçues: Mémoires d'une sage femme; Le droit à la maternité.

MERCREDI 22 MARS:

9 h. 30 à midi:

Dernière séance officielle de la Conférence
réservée aux personnes indiquées plus haut.

Midi: Banquet organisé par la Commission de la Paix. Discours de divers orateurs et oratrices.

15 h. à 17 h. 30: Réunion statutaire du Comité International. (Séance commune du Comité Exécutif et des Présidentes des Sociétés affiliées.)

Soir: **Meeting public**

L'ORGANISATION D'UNE PAIX DURABLE

JEUDI 23 MARS:

Réunion privée du Comité Exécutif.
Promenade en bateau offerte par la Chambre de Commerce de Marseille: visite du port et du tunnel de Rove.

* * *

Excursions et meetings prévus avant et après la Conférence

MERCREDI 15 MARS: MONTPELLIER
JEUDI 16 MARS: NIMES
VENDREDI 17 MARS: AVIGNON
VENDREDI 24 MARS: ST-RAPHAEL, TOULON.
SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 MARS: NICE

Les trajets pour Montpellier, Nîmes et Avignon se feront en chemin de fer; celui de Marseille à Nice, via Saint-Raphaël-Toulon en autocar, et constitue donc une magnifique occasion de voyage sur la Côte d'Azur au début du printemps. Dans toutes ces villes d'ailleurs, que ce soit Montpellier, la vieille cité universitaire, ou Nîmes et ses monuments romains, ou Avignon et son inoubliable décor du château des Papes, ou Marseille et la vie pittoresque d'un des plus grands ports méditerranéens, ou encore Toulon et son port militaire, ou Saint-Raphaël, au milieu des forêts de

UNE JEUNE ASTRONOME

Cliché La Française

Mlle R. BERNSON

Grand prix de la Société astronomique de France, pour son activité de vulgarisation astronomique.

BIBLIOTHÈQUE